

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MIL SEIZE**

**LE VINGT TROIS MARS, à vingt heures trente minutes,**

Le Conseil Municipal de Beaufay, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Géraldine VOGEL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Outre le Maire susnommé, Mme Catherine GAUTIER, Mme Laurence BRAY, Mr Christian BRETEAU, adjoints, Mr Francis TOSTAIN, Mme Yannick BOUTTIER, Mme Marie-Françoise PESSON, Mr Vincent FONTENAY, Mme Anne BOIS, Mr Jérôme LEBERT, Mr Mickaël DENIS, Mr Julien TESSIER, Mr Alain BOULAY, Mme Muriel DRENO, Mme Guylène SAMSON formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSES** : //

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr Mickaël DENIS

---

### **D 01 - Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) : diagnostic voirie**

Madame Vogel présente au conseil municipal le diagnostic de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes handicapées, réalisé par le cabinet QCS SERVICES (document ci-annexé).

Ce diagnostic, établi dans le cadre de la nouvelle réglementation pour permettre le respect de l'égalité des droits et des chances, présente les non-conformités d'accessibilité et les solutions à apporter.

Aussi, il convient de fixer un calendrier des aménagements à réaliser avec un échéancier à court, moyen ou long terme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le plan d'actions et l'échéancier préconisés par le cabinet QCS Services (ci-annexé).

### **D 02 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour travaux et aménagement de trottoirs**

En lien avec le diagnostic de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, Madame Vogel propose au conseil municipal de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour réaliser une étude de faisabilité et un chiffrage des aménagements de trottoirs en centre bourg. Le Cabinet DAMO propose d'établir un cahier des charges, avec différentes propositions techniques et estimations financières des travaux à réaliser par secteur, en conformité avec le PAVE.

La proposition de la mission s'élève à 5 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition qui sera inscrite en section investissement.

### **D 03 - Accessibilité des établissements recevant du public (Ad'Ap) aux personnes handicapées : diagnostic des bâtiments de la commune**

Dans le cadre de la réglementation relative à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées, Madame Vogel présente au conseil municipal le rapport de diagnostic établi par le cabinet QCS Services pour les établissements communaux recevant du public, à savoir :

- La mairie
- La salle polyvalente
- L'agence postale
- La bibliothèque,

- Les deux groupes scolaires.

Après présentation des aménagements à prévoir dans les différents établissements, Madame Vogel donne connaissance au conseil municipal de l'agenda d'accessibilité programmée proposé par le cabinet QCS services, qui prévoit l'ensemble des actions à réaliser sur un programme de trois ans suivant les priorités (document ci-annexé).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce programme sur trois ans proposé par le cabinet QCS services et donne tous pouvoirs au Maire pour déposer ce programme auprès des services de la Préfecture.

#### **D 04 - Construction station d'épuration : choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux**

Suite à la consultation, lancée en procédure adaptée, pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres après étude de celles-ci par le cabinet ARTELIA, maître d'œuvre de l'opération.

La commission d'appel d'offres réunie le 11 mars dernier, propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise AEIC, de Saint Pierre Montlimart (49), pour un montant total de travaux de 920 992 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et décide de retenir l'offre de l'entreprise AEIC d'un montant de 920 992 € HT pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration, et donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de signer les documents correspondants à ce marché.

#### **D 05 - Construction station d'épuration : devis pour raccordement électrique du site**

Afin d'alimenter la nouvelle station d'épuration, un devis a été demandé à ERDF pour une extension du réseau de distribution électrique sur une longueur de 90 mètres pour un branchement d'une puissance de 36 kva.

Cette proposition s'élève à 7 660,63 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition qui sera inscrite en section investissement du budget assainissement.

#### **D 06 - Travaux d'isolation de l'école rue des Landes : choix du maître d'œuvre**

Madame Vogel informe le conseil municipal que plusieurs sociétés ont été sollicitées pour une mission de maîtrise d'œuvre afin de procéder à des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire rue des Landes, visant à des économies d'énergie.

Les offres reçues sont :

- F.L. Ingénierie : 6,20 % du montant HT estimé des travaux, soit 23 870,00 € HT
- AIMV : 7,50 % du montant HT estimé des travaux, soit 28 875,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du cabinet F.L. INGENIERIE, dont la dépense sera inscrite en section investissement.

**D 07 - Travaux d'isolation de l'école rue des Landes : demande d'aide au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local**

Madame Vogel informe le conseil municipal que le projet de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire rue des Landes est éligible au fonds de soutien à l'investissement public local et qu'il convient de déposer une demande d'aide auprès des services de l'Etat avant le 30 avril 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour déposer une demande d'aide au titre du fonds de soutien à l'investissement public pour aider la commune à financer les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire rue des Landes, selon le plan de financement suivant :

Origine des financements	Montant HT des dépenses retenues par chaque financeur	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenu (préciser si la subvention est déjà obtenue ou seulement demandée)	Date d'attribution
DETR	365 000 €	30 %	109 500 €	28/07/2015
Fonds d'investissement local (projets structurants - 500 M€)	<b>385 000 €</b>	<b>35 %</b>	134 750 €	Demande en cours
Conseil régional	80€ / m <sup>2</sup> (545 m <sup>2</sup> )	12 %	43 600 €	Demande en cours
Autre fonds public : TDIL (réserve parlementaire)	365 000 €	5,5 %	20 000 €	Demande en cours
Maître d'ouvrage (autofinancement)	<b>385 000 %</b>	<b>20 %</b>	77 150 €	
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>385 000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>385 000 €</b>	

**D 08 - Acquisition de bandes de terrain pour passage des conduites de rejet des eaux traitées de la future station d'épuration**

Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration, Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'il convient de prévoir le passage des conduites de rejet des eaux traitées, à partir de la station d'épuration pour rejoindre le fossé communal.

Ces conduites devront traverser deux terrains appartenant à des particuliers.

Deux solutions sont possibles : une convention de passage avec les propriétaires concernés ou l'achat de bandes de terrains par la commune.

Après accord des propriétaires concernés, Madame Vogel propose au conseil municipal, l'acquisition des bandes de terrains suivantes :

- une largeur de 25 ml sur une longueur d'environ 80 ml à prendre sur la parcelle cadastrée section B n° 1335 appartenant à Monsieur et Madame Auguste Tuffier, soit une superficie d'environ 2 000 m<sup>2</sup>
- une largeur de 10 ml sur une longueur d'environ 80 ml à prendre sur la parcelle cadastrée section B n°466 appartenant à Madame Ginette GUIBERT, soit une superficie d'environ 800 m<sup>2</sup>

La surface réelle des bandes de terrain sera connue après bornage définitif qui sera réalisé par un géomètre, et le prix d'acquisition proposé pour ces bandes de terrain est de 0,45 € le m<sup>2</sup>. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de procéder à ces acquisitions au prix de 0,45 € le m<sup>2</sup> et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Les actes de vente seront rédigés par l'étude de Maîtres Lallier-Leroy et Campan. Les frais d'actes et de bornage seront à la charge de la commune.

#### **D 09 - Acquisition d'une bande de terrain en bordure du chemin rural n°28 dit de Malitourne**

Madame le Maire propose l'acquisition d'une bande de terrain, d'environ 11 m de large sur 100 m de longueur, à prendre sur la parcelle cadastrée section A 443, appartenant aux consorts LORY, en bordure du chemin rural n°28 dit de Malitourne, afin de rétablir l'emprise de ce chemin.

La surface réelle de cette bande de terrain sera connue après bornage définitif qui sera réalisé par un géomètre, et le prix d'acquisition proposé est de 0,30 €/m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de procéder à ces acquisitions au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup> et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

L'acte de vente sera rédigé par l'étude de Maîtres Lallier-Leroy et Campan. Les frais d'actes et de bornage seront à la charge de la commune.

#### **D 10 - Renouvellement ligne de trésorerie**

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine pour le renouvellement de la ligne de crédit et des conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ***décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, de renouveler la convention de découvert de trésorerie pour un montant de 100 000 €, aux conditions suivantes :***

Durée : 12 mois

Taux *variable* : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE + 1,50 %

Facturation : trimestrielle des intérêts et à terme échu

Commission d'engagement : 0,50 % l'an

- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### **D 11 - Feu d'artifice du 14 juillet 2016**

Madame Vogel propose au conseil municipal les dépenses suivantes pour le feu d'artifice du 14 juillet 2016 :

- Spectacle pyrotechnique pour un montant de 2 678,00 € TTC, auprès de PLEIN CIEL
- Sonorisation pour un montant de 589,56 € TTC, auprès de Live Sound Concept

Soit une dépense totale de 3 267,56 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de signer les devis correspondants.

**D 12 - Acquisition d'un broyeur d'accotement**

Afin de répondre aux besoins des services techniques pour le remplacement du broyeur d'accotement, qui présente des signes d'usure importants et dont le coût de réparation est très élevé, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir un broyeur d'accotement auprès de la Sarl Gasche, suivant devis d'un montant de 5 880,00 € TTC.

Cette dépense sera inscrite en section investissement.

**D 13 - Indemnité afficheur municipal**

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de porter le montant de l'indemnité de l'afficheur municipal à 165 € brut / an, et ce à compter de l'année 2015.

Adopté par 14 voix pour et une abstention.